

LOCATION DE TERRAIN HIVER 2021-2022

Chers joueurs,

C'est avec une grande joie que nous préparons la saison tennistique 2021 – 2022. Notre souhait est de vous accueillir dès septembre afin que vous puissiez bénéficier des installations rénovées pendant toute la période de fermeture Covid.

Si l'accès aux terrains de tennis a été fortement limité par les mesures sanitaires, nous en avons profité pour remplacer le tapis des terrains 5 et 6, modifier l'entièreté de l'éclairage en installant un éclairage Led, changer le système de chauffage sur le terrain 4 et sécuriser le site.

Vous trouverez donc ci-dessous toutes les informations utiles à la location de terrain pour la saison hiver 2021-2022.

Nous vous demandons de remplir le formulaire ci-joint et de nous le renvoyer (par courrier postal ou mail) avant le 30 juin 2021.

Bien cordialement,

Au plaisir de vous retrouver, en pleine forme, sur les terrains du Royal Tennis club d'Arlon !

L'équipe du RTC Arlon

LOCATION DE TERRAIN HIVER 2021-2022

Dates de la saison hiver 2021-2022 : 13 septembre 2021 - 17 avril 2022

Priorité : Les titulaires de terrains hiver durant la saison 2020-2021 sont prioritaires jusqu'au 30 juin pour renouveler leur abonnement. Passé cette date, le terrain sera remis en location par le club.

Joueurs : Il est OBLIGATOIRE de renseigner l'ensemble des personnes qui profiteront du terrain réservé sur ce document. Chaque personne qui vient jouer au RTC Arlon doit être renseignée dans notre base de données et être affiliée auprès de l'Association Francophone de Tennis.

Paiement de l'abonnement : Le montant de l'abonnement doit être versé dans son entièreté par le titulaire de la location, et ce pour le 31 août 2021 au plus tard.

Paiement sur le compte bancaire AXA BE97 7512 0136 3249 avec la communication suivante :
« Abonnement hiver + nom du titulaire + heure + jour ».

Les bénéficiaires d'un terrain pour l'année 2020/2021 n'ont malheureusement que très peu profité de nos installations. Un **bon valoir sur un abonnement 2021/2022** leur a donc été remis. Lors du paiement, merci à eux de déduire le montant de bon à valoir reçu en précisant dans la communication du paiement « abonnement hiver - bon N° + nom du titulaire + heure + jour ».

Paiement de la licence : Le montant de la licence AFT est de 26€ par joueur. Ce montant est à verser sur le compte AXA BE97 7512 0136 3249 avec en communication suivante : « licence + nom du joueur ».

Tarifs 2021-2022

Tarif des abonnements					
En semaine				Weekend (27 sem.)	
avant 17h30 (25 sem.)	après 17h30 (28 sem.)	à 21h30 (28 sem.)			
	325 €	515 €	465 €		445 €
Calendrier des interruptions	01/11 au 05/11	27/12 au 07/01	27/12 au 07/1		27/12 au 09/1
	27/12 au 7/01	28/02 au 04/03	28/02 au 04/03		26/2 au 06/03
	28/02 au 04/03				
	04/04 au 08/04 11/04 au 15/04				

LOCATION DE TERRAIN HIVER 2021-2022

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Le Royal tennis club Arlon se réserve le droit de disposer des heures réservées pour permettre l'organisation de manifestations tennistiques et autres.

Les renouvellements d'heure fixe de l'année 2020/2021 sont prioritaires jusqu'au 30 juin. Au-delà de cette date, l'heure sera remise en location.

Il est OBLIGATOIRE de renseigner l'ensemble des personnes qui profiteront du terrain réservé sur ce document. Chaque personne qui vient jouer au RTCArlon doit être renseignée comme membre dans notre base de données et être affiliée auprès de l'Association Francophone de Tennis.

La totalité du paiement de la location doit être effectuée par le titulaire du terrain. Ce dernier s'assurera également que tous les joueurs bénéficiant de cette location soient en ordre de licence AFT. Le montant de la licence AFT est de 26€ par joueur. Ce montant à verser sur le compte AXA BE97 7512 0136 3249 avec en communication suivante « licence + nom du joueur ».

Lors de la dernière heure de la journée, l'extinction de l'éclairage aura lieu 15 min après l'heure de fin de la location.

Après la fin de l'heure de location, les joueurs s'engagent à passer la brosse sur le terrain.

CONDITIONS GENERALES DE PAIEMENT :

- La location de terrain sera confirmée dès réception de ce formulaire complété et signé et d'un acompte de 50% sur le compte du Royal Tennis Club Arlon.
- Le solde est à verser pour le 31 aout 2021 au plus tard sur le compte avec la communication : Nom du titulaire, l'heure et le jour.
- Si un retard de paiement devait se prolonger au-delà du 5 novembre 2021, le comité a le droit de suspendre l'accès aux terrains et se réserve le droit d'exclure le locataire du terrain. En telle hypothèse, le locataire sera considéré comme démissionnaire de la location « terrain hiver 2021/2022 » à laquelle il s'était engagé et celle-ci restera due.
- En cas de maladie, blessure ou désistement, aucun remboursement ne pourra être réclamé

FORMULAIRE LOCATION DE TERRAIN HIVER 2021-2022

À renvoyer avant le 30 juin 2021

NOM ET PRENOM DU TITULAIRE DU TERRAIN :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

GSM :

MAIL :

DATE DE NAISSANCE :

	Choix n°1	Choix n°2	Choix n°3
JOUR			
HEURE			
N° Terrain			

Les coordonnées de mes partenaires sont les suivantes :

(Merci de remplir le formulaire dans la totalité)

Joueur 1	Nom et Prénom :	
	Tel :	
	Numéro de licence AFT :	
	Adresse :	
	Mail :	
Joueur 2	Nom et Prénom :	
	Tel :	
	Numéro de licence AFT :	
	Adresse :	
	Mail :	



Joueur 3	Nom et Prénom :	
	Tel :	
	Numéro de licence AFT:	
	Adresse :	
	Mail :	
Joueur 4	Nom et Prénom :	
	Tel :	
	Numéro de licence AFT:	
	Adresse :	
	Mail :	

(Ajouter ci dessous si nécessaire)

Je, (Nom – prénom).....

- déclare avoir pris connaissance du Règlement d'ordre intérieur et avoir lu et approuvé les conditions générales de paiement.
- m'engage à payer la somme de€ sur le compte AXA BE97 7512 0136 3249 et ce **pour le 31 aout 2021** au plus tard. Ma réservation ne sera en effet considérée comme valide que lorsque 50% du montant de la location sera réceptionnée par le club.

Date :

Signature :
